

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Date de convocation : 15 mai 2017

Absents excusés : D. Clerc, H. Dietrich procuration à P. Drogrey

Secrétaire de séance : S. Le Peltier

Le maire donne lecture du compte-rendu des 22 mars 2017 qui sont approuvés à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Devis Lyonnaise des eaux

Un devis d'un montant de 1 723.11 €HT pour 2 bilans complets d'auto surveillance sur notre réseau d'assainissement a été accepté par le conseil municipal. Une convention de déversement entre les communes de Pupillin, Montigny, Arbois et Mesnay sera discutée au prochain conseil municipal.

2. Travaux réfection mairie-salle des fêtes

Le conseil municipal accepte les devis des entreprises :

- Gavignet pour un montant de 30 747.30 €HT pour la toiture,
 - LGS pour un montant de 12 041 €HT pour les menuiseries extérieures,
 - Colette pour un montant de 2 158.68 €HT pour l'électricité et chauffage
- Aucune réservation ne sera possible du mois de juin à fin août.

3. Travaux réfection divers parkings

Pour la réfection des parkings de la turbine (rue basse), de la salle des fêtes, et de la rue Bardenet en enrobé et les allées du cimetière et de l'école Montessori en bi couche, le conseil Municipal, accepte les devis de l'Entreprise TP SAILLARD pour un montant de 4564.00 €HT et de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 15 548.00 €HT.

4. Organisation des bureaux de vote du 11 et 18 juin 2017

8h00 - 10h00 : Pascal DROGREY / Stéphanie LE PELTIER / Michel ETIEVANT

10h00 - 12h00 : Claude SAILLARD / Didier CAMELIN / Rachida LALHOUD

12h00 – 14h00 : Colette AUBRY / Denis CLERC / Denise CALLIER

14h00 – 16h00 : Hélène DIETRICH ou Pascal DROGREY/ Séverine VIE / Sonia SEPREZ

16h00-18h00 : Alain LABBEZ/ Guy DEPIERRE / Sylviane MIGNOT

5. Demande participation école de musique

La commune d'Arbois nous informe de l'état des finances concernant l'école de musique d'Arbois, le cout de revient par élève fréquentant le premier cycle de l'école de musique est de 873 €, la facturation aux parents ne suffit pas à couvrir les dépenses et l'école de musique présente un déficit important. La commune d'Arbois nous sollicite afin de prendre en charge une partie du déficit imputable à nos habitants élèves.

Le conseil Municipal charge le Maire de récupérer les comptes administratifs des années antérieures afin d'estimer notre quote part éventuelle car si le conseil refuse de participer les parents d'élèves seront directement facturés au cout réel.

6. Demande de subvention amicale des pompiers

Le conseil municipal ne souhaite pas attribuer une subvention exceptionnelle, en effet la commune verse déjà une subvention aux pupilles de la nation et vient d'engager une somme importante pour la construction du nouveau centre de secours.

7. Cartes jeunes

La municipalité propose d'offrir la carte jeune aux Moinoulis âgés de 8 à 25 ans. Un chèque de caution de 5 € est demandé. Inscription en mairie jusqu'au 30 juin 2017.

8. Logement communal

Suite au départ de Madame SEPREZ le conseil municipal (13 pour et 1 contre) décide de louer le logement communal à Madame BOGNIARD Francine pour un montant de 255.76 € à compter du 1^{er} juillet 2017.

9. Journée citoyenne

Une journée citoyenne aura lieu le samedi 17 juin à partir de 8h.00. Venez nombreux, un repas- collation sera offert aux bénévoles...

10. Fête de Mesnay

La fête de Mesnay aura lieu le 24 juin à partir de 18h.30 avec les feux de la Saint Jean.

- Questions diverses

Lecture du courrier de Madame Duboz concernant des aboiements intempestifs devenus insupportables jour et nuit venant de l'allée des églantiers. Le Maire se charge d'aller rencontrer les propriétaires.

Lecture d'un courrier suite à un problème de chutes de pierre de la voute d'une cave située rue Bardenet. Le propriétaire pense que les travaux de voirie effectués en 2013 sont à l'origine des dégâts. Rendez vous sera pris auprès du propriétaire.

- Inscriptions en mairie pour l'affouage jusqu'au 13 juillet.
- Mr Fournier rue de la Bernarde souhaite acquérir une parcelle communale de 59 centiares jouxtant sa propriété. Le conseil municipal donne un avis favorable à condition que cette parcelle ne jouxte pas d'autres parcelles communales.

Fin de séance